

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00216
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/06/2024

Politique	Renforcer le bien être social	Dossier n°	CM-002426
Commission	Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire		
Direction en charge	Affaires culturelles		
Objet	Musée d'Art et d'Industrie et Couriot-Musée de la Mine - Convention de partenariat avec l'association des Amis du Musée d'Art et d'Industrie - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

Secrétaire de séance

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela la Ville de Saint-Étienne, enrichi le quotidien de chacun. Être bien dans sa ville, c'est s'y épanouir au-delà du strict nécessaire. Nous donnons les moyens aux Stéphanois de découvrir d'autres horizons culturels en faisant, aussi, de la culture un bien commun, socle de nos valeurs républicaines. Elle se manifeste par la diversité d'expression et l'accès de tous les publics.

Le Musée d'Art et d'Industrie est un équipement culturel structurant de la Ville de Saint-Étienne. Il développe la politique culturelle de la Ville notamment autour de ses collections phares : l'arme, le cycle et le ruban. Deuxième musée d'armes en France, le Musée d'Art et d'Industrie est riche de 8000 pièces.

L'Association des Amis du musée d'Art et d'Industrie a été créée en 1992 et s'est donnée pour objet social de « participer à l'enrichissement des collections du musée d'Art et d'Industrie de Saint-Étienne, à la consolidation des liens entre ledit Musée et les milieux professionnels concernés par les collections, au soutien des opérations de recherche et de valorisation entreprises par le musée, à l'organisation de conférences, d'expositions et autres manifestations qui peuvent y être liées ».

■ **Motivation et opportunité**

La Ville de Saint-Étienne souhaite convenir d'actions en partenariat avec l'association des Amis du musée d'Art et d'Industrie et développer des valeurs communes autour du musée :

- Favoriser le rayonnement du musée,
- Favoriser l'enrichissement des collections,
- Consolider les liens avec le tissu économique local,
- Reconnaître le rôle des bénévoles dans la valorisation et la connaissance du patrimoine,
- Favoriser l'accès du public aux artistes par la promotion de l'éducation artistique et culturelle.

La convention a pour objet de fixer contractuellement les objectifs partagés entre la Ville de Saint-Étienne et l'Association des Amis du Musée d'Art et d'Industrie.

■ **Contenu**

La convention, objet de la présente délibération, précise les engagements de chacune des parties :

La Ville de Saint-Étienne, s'engage à :

- Informer l'Association des projets de programmation du musée,
- Aider l'association à définir et réaliser son programme annuel d'activités,
- Contribuer, via les agents du musée, à la rédaction d'articles pour la publication de l'Association,
- Valoriser et présenter aux membres de l'association les acquisitions réalisées grâce à la générosité de cette dernière,
- Mettre à la disposition gratuitement de l'Association des locaux et biens meubles qui font l'objet d'une convention ad hoc, ainsi que la salle de conférence et la salle des voûtes du musée dans une limite de 6 demi-journées par an,
- Accorder aux membres de l'Association la gratuité de l'entrée au musée d'Art et d'Industrie et à Couriot-Musée de la Mine.

L'Association s'engage à :

- Agir en complémentarité et dans la continuité des actions du musée, respecter la politique muséale, le fonctionnement des services et le principe de libre administration des tutelles,
- Informer les représentants du musée de ses activités et les inviter à ses instances de gouvernance,
- Contribuer à une meilleure coopération entre le musée et les acteurs du territoire,
- Contribuer à l'enrichissement des collections, en particulier par voie de mécénat ou dons,
- Soutenir les opérations de recherche et de valorisation entreprises par le musée,
- Organiser des événements en lien avec les collections du musée.

La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par périodes successives d'un an et dans la limite de 3 ans.

■ **Maîtrise d'ouvrage**

■ **Point financier**

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	00.00 €	00.00 €
Charge nette Ville		00.00 €		00.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ **Proposition**

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à intervenir avec l'Association des Amis du Musée d'Art et d'Industrie,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération.

■ **Décision**

Proposition adoptée

35 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire

Le secrétaire

Gaël PERDRIAU

Colette DUCROS